BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 468

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Ventes et cessions

993 520 154 RCS Paris.
SELFY IT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : 6, rue d'Armaillé, 75017 Paris.
Précédent propriétaire : 879 850 386 RCS Bordeaux. **SELFY.**
Oppositions : Article L.236-26 du code de commerce.
Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet d'apport partiel d'actifs. Société apporteuse : SELFY Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 229 boulevard de la Republique 33510 Andernos-Les-Bains Capital : 48000.00 EUR Numéro unique d'identification : 879850386 Lieu d'immatriculation : Bordeaux. Société bénéficiaire : SELFY IT Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 6 rue d'Armaillé 75017 Paris Capital : 10000.00 EUR Numéro unique d'identification : 993520154 Lieu d'immatriculation : Paris. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société bénéficiaire est prévue : actif de 521595.02 EUR - passif de 351196.02 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Aux termes de ce projet, la société SELFY ferait apport, à effet au 30 avril 2026, à la Société SELFY IT de sa branche complète et autonome d'activité de portage salarial et de réalisation des missions de services corrélatives au sens des articles L1254-1 à L1254-31 du Code du travail, dans les domaines des prestations de conseil en ingénierie, d'assistance technique et d'accompagnement, dans les secteurs de l'informatique et des télécommunications. Les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux établis au 31 décembre 2025. En rémunération de cet apport, la société SELFY IT augmenterait son capital de 170 390 euros par la création de 17 039 actions d'une valeur nominale de 10 euros entièrement libérées et attribuées en totalité à la société SELFY. Il n'y aura pas lieu de constituer une prime d'apport. La Société SELFY ne serait pas tenue solidairement au paiement des dettes prises en charge par la société SELFY IT. L'apport est soumis à la condition suspensive de l'approbation du projet d'apport par l'assemblée générale et l'associé unique de chacune des sociétés. Date du projet d'apport partiel d'actifs : 19.03.2026. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société SELFY : 25.03.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux). Pour la société SELFY IT : 25.03.2026 (au greffe du tribunal de commerce de Paris)..